

MAIRIE DE SAINTE-CROIX
Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg en Bresse
Canton de Meximieux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINTE CROIX - N° 2024 - 19
Séance du 18 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 18 juin, le Conseil Municipal de SAINTE-CROIX, étant assemblé en session ordinaire régulièrement au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le jeudi 13 juin, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel LEVRAT

Présent(e)s : Mesdames BERTHIER-CASSET, BOUCHARD, CHOUTEAU, GENEVOIS-MEITRE, GONIN, OBADIA,
Messieurs CURTAT, DIDIER, DONGUY, HAUTAPLAIN, LEVRAT, MARTIN, MEANT, RABATEL
Absent(es) excusé(es) :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales à la nomination du secrétaire de séance. Madame Sylvie GENEVOIS-MEITRE a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombres de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 14

OBJET : VOTE DES TAUX TFNB (Taxe foncier non bâti), TFB (Taxe foncier bâti) et THRS (Taxe d'habitation sur les résidences secondaires).

Monsieur le Maire rappelle

À la suite de la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) prévue par la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, les taux de TH ont été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2022. A compter de 2023, la taxe d'habitation est renommée « taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS) et son taux doit être voté annuellement.

Monsieur le Maire propose les taux actuels et ceux de l'année 2024 :

	TAUX ACTUELS	TAUX PROPOSES
TFNB	38,04 %	39,04 %
TFB	28,24 %	29,24 %
THRS	8,82 %	9,80 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de voter les taux de la manière suivante pour l'année 2024 :

TFNB	39,04 %
TFB	29,24 %
THRS	9,80 %

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Michel LEVRAT

